

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/01/2025 - 3325 - 2016 B 02632 - 821 885 837 - MOJO

Pour la Souveraine Noor, présidente
Bernard Plaux
certifie conforme

2025003325QL



COMPTES ANNUELS

SAS MOJO

19 Square Dutilleul

59800 Lille

Exercice clos le : 30 juin 2024

APE : 7022Z

SIRET : 82188583700020



www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

SLG EXPERTISE : 10 Rue Pergolèse 75116 PARIS - Tél 01 42 25 53 64

SLG EXPERTISE LILLE : 867 Avenue de la République 59700 MARCQ-EN-BAROEUL - Tél 03 28 36 28 60 - Fax 03 20 86 45 95

SAS au capital de 75 000€ - RCS Paris 320 853 518 6920Z - Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et du Nord Pas de Calais - Membre de la Compagnie de Paris et de Douai

SOMMAIRE

SAS MOJO

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

COMPTES ANNUELS

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat synthétique	5
Compte de résultat synthétique	6
	7

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

SAS MOJO

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ACTIF	Valeurs au 30/06/24			% de l'actif	Valeurs au 30/06/23	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles					7	
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	327 241	164 326	162 915		186 355	
Immobilisations corporelles en cours	530		530		530	
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations	5 016		5 016		5 016	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	30		30			
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 000		5 000		5 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	337 817	164 326	173 491	7	196 901	7
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	7 783		7 783			
Créances					62	
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 251 108	39 543	1 211 566		1 556 958	
Autres créances (3)	288 441		288 441		458 810	
Fournisseurs débiteurs	2 531		2 531		13 078	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	721 415		721 415	30	755 247	25
Charges constatées d'avance (3)	8 856		8 856		34 493	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 280 134	39 543	2 240 591	93	2 818 585	93
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 617 951	203 869	2 414 082	100	3 015 486	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SAS MOJO

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

		Valeurs au 30/06/24	% du passif	Valeurs au 30/06/23	% du passif
Capital (dont versé : 20 000)		20 000	1	20 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves					
Réserve légale		2 000		2 000	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		672 131		672 128	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		163 879	7	267 143	9
SITUATION NETTE		858 010	36	961 271	32
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL CAPITAUX PROPRES		858 010	36	961 271	32

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	120 409
Emprunts et dettes financières diverses (3)	147 140
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 960
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	787 517
Dettes fiscales et sociales	474 267
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	16
Autres dettes	22 763
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
	147 397
TOTAL DETTES	1 556 072
Écarts de conversion passif	64

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

(1) Dont à plus d'un an	54 522	120 409
(1) Dont à moins d'un an	1 497 590	1 929 846
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		105
(3) Dont emprunts participatifs		

Désignation de l'entreprise		SAS MOJO		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	1	D8
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	2	KE
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
	Installations gales, agents*, aménagts des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			57 353	KW		KX 26 907
	Matériel de transport *			84 231	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			145 093	LC		LD 7 401
	Emballages récupérables et divers *			6 256	LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours			530	LI		LJ
FINANCIERES	Avances et acomptes				LL		LM
	TOTAL III		LN	293 463	LO		LP 34 308
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	5 016	8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS 30
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	5 000	IU		IV
	TOTAL IV		LQ	10 016	LR		LS 30
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	303 479	OH		OJ 34 338
CORPORELLES	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
			par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		IX
	Terrains		IP		LX		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM	84 260	MO
FINANCIERES	Matériel de transport	IV			MP	84 231	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS	152 494	MU
	Emballages récupérables et divers *	IX			MV	6 256	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ	530	NB
	Avances et acomptes	NC			ND		NF
	TOTAL III		IY		NG	327 771	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ			OU		OW
	Autres participations	IO			OX	5 016	OZ
	Autres titres immobilisés	II			2B	30	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2			2E	5 000	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	10 046	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	337 817	OM

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS MOJO					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le 30/06/2024					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	
1 Concessions, brevets et droits similaires					
2 Fonds commercial					
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobilisés					
10 TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".					
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....					
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	SAS MOJO	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 537	QE	4 845	QF		QG	10 382	
	Matériel de transport	QH	43 447	QI	18 442	QJ		QK	61 889	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	57 595	QM	34 461	QN		QO	92 056	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	106 578	QV	57 748	QW		QX	164 326	
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	106 578	OP	57 748	OQ		OR	164 326	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7
Constructions	Q9		R1		R2		R3		R4		R5
Sur sol propre											R6
Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3
Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8
Inst. gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM						NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	

Désignation de l'entreprise <u>SAS MOJO</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C		6D		
	- corporelles	6E	6F		6G		6H		
	- Titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5		
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1) *	O6	O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	28 291	6U	15 617	6V	4 365		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z			
	TOTAL III	7B	28 291	TY	15 617	TZ	4 365		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	28 291	UB	15 617	UC	4 365		
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	15 617	UF	4 365			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

8

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MOJO							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	5 000	UV	UW	
	Clients douteux ou litigieux		VA	47 733	47 733		
	Autres créances clients		UX	1 203 375	1 203 375		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* (UO))		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	11 912	11 912		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		35 819	35 819		
		Taxe sur la valeur ajoutée		122 083	122 083		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers					
Groupe et associés (2)		VC	118 592	118 592			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 567	2 567			
Charges constatées d'avance		VS	8 856	8 856			
TOTaux		VT	1 555 936	VU	1 550 936	VV	
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	120 409	65 887	54 522	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	787 517	787 517			
Personnel et comptes rattachés		8C	75 990	75 990			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	72 448	72 448			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	318 031	318 031		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 799	7 799		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	16	16			
Groupe et associés (2)		VI	147 140	147 140			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 763	22 763			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTaux		VY	1 552 112	VZ	1 497 590	54 522	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	65 353	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD	

Désignation de l'entreprise : SAS MOJO				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 30/06/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en réduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	9 333	WA 163 879	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG	918	WB	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB		XE 10 251	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW 627	
	Amendes et pénalités	WJ	627	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ		XY	
	Réintérégations prévues à l'article 155 du CGI *						I7 58 453	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						K7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes particuliers/ impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %				I8 ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintérégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ 1 500	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférant à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR 234 710	
II. DÉDUCTIONS							WS	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*							WU	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WV	
Régimes particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WH	
		- imposées au taux de 0 %					WP	
		- imposées au taux de 19 %					WW	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					XB	
		- imputées sur les déficits antérieurs					I6	
		Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					WZ	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							XA
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire Produit net des actions et parts d'intérêts : (des produits nets de participation							ZX
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZY
	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							XD
Majoration d'amortissement*							XF	
Mesures d'incitation d'apurement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XS
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XG 900
			ZFU-TR (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franc de l'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XH 900
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	C	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	YH			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH 900	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	233 810	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								

RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	233 810	XO
------------------------	---	----	---------	----

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
DGFIP N° 2058-B-SD 2024

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS MOJO		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT 81 256
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO	
		↓	↓	
		ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS MOJO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves			ZB								
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			OD	267 143		- Réserves légales			ZD	3							
	Prélèvements sur les réserves			OE			- Autres réserves			ZE	267 140							
	TOTAL I			OF	267 143		Dividendes			ZF								
							Autres répartitions			ZG								
					Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)			ZH	267 143									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS								
DETAILOS DES POSTES	- Sous-traitance									YT	3 000 266							
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	170 870)	XQ	170 870							
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	300 667							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV								
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	4 546)	ST	265 650							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	3 737 453						
	- CFE, CVAE									YW	2 505							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS)	9Z	15 495							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	18 000						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	1 042 347							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	434 191							
	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)									OB	1 029 086							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%							
	- Numéro de centre agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)			ZR	1						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
													Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.										JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
												Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**DGFIP N° 2059-A-SD 2024**Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS MOJO						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-values taxables à 19 % (1)	
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	(11)	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS MOJO

Néant *

1 Entrepris es soumises à l'IS
2 Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) 1	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	①	②	③	④	⑤
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

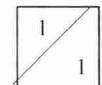
Désignation de l'entreprise : <u>SAS MOJO</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2			
TOTAL (lignes 1 et 2)		3			
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4			
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5			
TOTAL (lignes 4 et 5)		6			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7			
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)					
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OÉ, portées en ligne OU.

* *Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAF-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

30/06/2024

N° SIRET

8 2 1 8 8 5 8 3 7 0 0 0 2 0

EXERCICE CLOS LE

SAS MOJO

ADRESSE (voie) 19 Square Dutilleul

CODE POSTAL 59800

VILLE

Lille

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 1000

P2

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination MOOJ

N° SIREN (si société établie en France) 921918546 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 000,00

Adresse : N° 19 Voie Square dutilleul
Code Postal 59800 Commune LILLE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prevue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)


(1)
 Néant *EXERCICE CLOS LE 30/06/2024N° SIRET : 8 2 1 8 8 5 8 3 7 0 0 0 2 0DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MOJOADRESSE (voie) 19 Square DutilleulCODE POSTAL 59800VILLE LilleNOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2Forme juridique SAS Dénomination ULTRALOVEN° SIREN (si société établie en France) 901983734 % de détention 50,00Adresse : N° 1 Voie B Avenue VerdiCode Postal 59110 Commune LA MADELEINE Pays FranceForme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

 Néant *EXERCICE CLOS LE 30/06/2024N° SIRET : 8|2|1|8|8|5|8|3|7|0|0|0|2|0DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MOJOADRESSE (voie) 19 Square DutilleulCODE POSTAL 59800VILLE Lille

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P52Commune

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

MOJO

Société par Actions simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social : 19 Square Dutilleul

59800 LILLE (Nord)

821 885 837 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE EN DATE DU 04 DECEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre, à Lille,

MOOJ , S.A.S. au capital de 2.250.000 euros,
dont le siège social est 19 Square Dutilleul à Lille (59800),
immatriculée au R.C.S. de Lille Métropole sous le numéro 921 918 546
représentée par la société CONNECTY CUT en sa qualité de Président,
elle-même représentée par Monsieur Bertrand MAUX en qualité de Gérant de la société CONNECTY CUT

Associée unique de la Société MOJO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société MOJO, la société MOOJ, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 30/06/2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024,
- Quitus aux dirigeants,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30/06/2024, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 163.878,88 euros.

En conséquence, elle donne aux dirigeants quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associée unique approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 12.378 euros :

- Taxe sur les véhicules des sociétés : 918 euros
- Amortissement excédentaires : 9.333 euros
- Dons : 1.500 euros
- Amendes et pénalités : 627 euros

ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 3.095 euros.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024, s'élevant à 163.878,88 euros, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....	163.878,88 €
- à titre de dividendes pour un montant s'élevant à	163.870,00 €
- le solde au titre des autres réserves pour un montant s'élevant à	8,88 €

Le dividende unitaire est donc de 163,87 euros.

Ce dividende global revenant à l'associée unique sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 mars 2025.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code ;

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le 30/06/2023 :

Dividende global distribué de 267.140 euros

Dont montant global éligible à l'abattement de 40% : 267.140 euros

Exercice clos le 30/06/2022 :

Dividende global distribué de 50.000 euros

Dont montant global éligible à l'abattement de 40% : 50.000 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce , l'associée unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- **Concernant la société MOOJ, Présidente de la S.A.S. MOJO**

Convention conclue au cours de l'exercice :

MOOJ a facturé à la société MOJO des honoraires de direction pour un montant de 182.400 euros Hors Taxe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 et en contrepartie de l'exercice de son mandat de Président.

- **Concernant la société CONNECTY CUT, ayant disposé, au cours de l'exercice, d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% en qualité d'associé de la S.A.S. MOJO**

Convention conclue au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

CONNECTY CUT a facturé à la société MOJO des honoraires pour un montant de 22.000,00 euros Hors Taxe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Pour la S.A.S. MOOJ

Monsieur Bertrand MAUX

Gérant de la S.A.R.L. CONNECTY CUT, Présidente de la société MOOJ

certifié conforme



Page 3 sur 3

M